



Pointe-Fortune, le 23 août 2021

COVID-19 :

La municipalité de Pointe-Fortune offre aux citoyens le recyclage des équipements de protection individuelle

La municipalité de Pointe-Fortune offre maintenant à ses citoyens la possibilité de recycler les équipements de protection individuelle qui sont portés présentement dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, et ainsi éviter que ceux-ci se retrouvent dans la collecte des matières résiduelles qui est envoyée à l'enfouissement. Les citoyens peuvent disposer de ce matériel à usage unique dans les boîtes de récupération situées à l'entrée du centre communautaire de Pointe-Fortune

La liste des équipements de protection individuelle pouvant être récupérés est la suivante :

- masque de procédure;
- lingette;
- gant;
- lunette et visière;
- blouse de plastique;
- bouchon d'oreille en plastique;
- couvre-barbe.

Cette réalisation est une initiative de la municipalité de Pointe-Fortune. C'est une entreprise de Lachine, MutliRecycle, qui voit à récupérer une grande variété d'équipement de protection individuelle. Par exemple, les masques sont acheminés chez un de leurs partenaires (Covanta à Chambly), où ils sont brûlés. La fibre incinérée devient de l'énergie, c'est-à-dire de la vapeur qui sera utilisée pour produire de l'électricité. Enfin, les résidus tels que les métaux ferreux, l'aluminium et le cuivre sont récupérés pour ainsi « boucler la boucle ».

Pour le bien de notre planète, soyons tous durables et recyclons nos équipements de protection individuelle.

Source : Municipalité de Pointe-Fortune